

Date de convocation du conseil municipal : le 17 septembre 2026

Date d’Affichage de la délibération : Le 08 octobre 2026

2026-06-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le **Vingt-et-Un septembre à 19 heures 30 minutes**

Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Jean-Yves CRENN**, Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, CAER Marie-Jeanne, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline, HÉMON Geneviève, SENDELÉ Aude, COZIEN Sébastien, LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola.

ABSENTS : KERDILES Albert, MÉQUIGNON Marc, CHESSE Yannick.

Procurations : MEQUIGNON Marc représenté par HEMON Geneviève

Secrétaire de séance désigné : HEMON Geneviève

OBJET : recrutement d’agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents

Conformément à l’article L332-13 du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal d’autoriser Monsieur Le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles.

Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Pour une durée de 5 jours, le maire fixera le traitement au premier échelon de la grille indiciaire d’Adjoint Technique Territorial.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d’adopter la proposition du Maire

Pour copie certifiée conforme à l'original,

**Le Maire
Jean-Yves CRENN**



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 8 octobre 2026